

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, BRASME Marie-Laure, ROLAND Eric, BAJERSKI Sophie, POULLIER Bernard, ROELENS Natasha, PIECHEL Christophe, DELPORTE Marie-Françoise, VANDRISSE Guillaume, MESKINI Julie, TAVERNIERS Benoit, ZWERTVAEGHER Florence, HERON Paul, DEGUISNE Cindy, HEBERT Grégoire, CHOMBART Pascaline, DEWAILLY Bruno, PARMENTIER Isabelle, LASCH Victor, BETOURNE Betty, THENG Jérémy, DUHEM Michelle, GEERSEN Sophie, DEMATHIEU Ludovic, WEBER Camille, BENHADDOUCHE Selim,

Excusés :

Avaient donné procuration :

M. Jean-Michel AUDUBERT à Mme Sophie GEERSEN
M. Denis MORTELECQUE à M. Ludovic DEMATHIEU
Mme CAPANNELLI Claire à Mme Camille WEBER

Assistaient à la séance : Mme Claire Roland, Directrice Générale des Services

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Mr HERON Paul ayant été désigné pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

N°13

RESSOURCES HUMAINES

Délibération relative à l'instauration de la gratuité des repas pour les stagiaires

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 26

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 23 avril 2026

Date de publication sur le site internet de la ville : 30 avril 2026

Date de réception en préfecture : 30 avril 2026

RESSOURCES HUMAINES

Délibération relative à l'instauration de la gratuité des repas pour les stagiaires

Préambule

La collectivité accueille régulièrement des stagiaires dans le cadre de leur formation initiale ou continue, contribuant ainsi à leur insertion professionnelle et à la découverte du service public.

Soucieuse d'offrir des conditions d'accueil favorables et équitables, la collectivité entend faciliter le quotidien des stagiaires en prenant en compte les contraintes financières pouvant être associées à leur présence, notamment en matière de restauration.

Dans ce contexte, il est proposé de mettre en place la gratuité des repas pour les stagiaires accueillis au sein de la collectivité, au sein du restaurant scolaire communal. Cette mesure vise à renforcer la qualité d'accueil et à garantir un traitement équitable des stagiaires.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant l'intérêt de favoriser l'accueil et l'accompagnement des stagiaires au sein de la collectivité,

Considérant la volonté de la collectivité d'améliorer leurs conditions de stage,

Considérant la possibilité de leur accorder la gratuité des repas au sein du service de restauration scolaire communal,

Vu l'avis favorable des membres de la commission de préparation et de coordination des conseils municipaux du 22 avril 2026,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 28 avril 2026 ;

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Ayant entendu l'exposé de M. Christophe PIECHEL

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **D'INSTAURER** la gratuité des repas pour les stagiaires accueillis au sein de la collectivité, dès lors qu'ils ont accès au service de restauration administrative.
- **D'APPLIQUER** cette gratuité pour la durée du stage, dans la limite des jours de présence effective.
- **D'INSCRIRE** les dépenses correspondantes au budget de la collectivité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Matthieu CORBILLON

